



Un jugement a été rendu je suis logé gratuitement

Par PELLOT

bonjour,

Divorcé mon ex s'est engagée à payer le reste de la traite de la maison; un jugement a été rendu je bénéficie de la jouissance de la maison gratuitement à charge pour moi de l'entretenir mais elle me demande de payer la moitié .Elle me menace de ne plus payer la traie de la maison et me dit que la banque se retournera contre moi pour payer.elle me dit que on est pas désolidarisé de la banque
merci de vos réponses

Par chaber

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par Lag0

Bonjour,
Effectivement, il y a 2 cotés à ce problème.
D'un coté l'engagement de votre ex (vous ne dites d'ailleurs pas sous quel forme est fait cet engagement, verbal, écrit...)
Et de l'autre coté la banque, qui, si vous êtes effectivement tous les deux emprunteurs (ou co-emprunteurs) pourra vous demander à vous de payer si votre ex ne le fait pas.
La banque n'est pas tenue, elle, par les engagements de votre ex à votre égard.